CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 19 février 2021 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance se tient à huis clos, elle est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Suzanne Young Paradis et Miriam Rioux et les conseillers messieurs André Cliche, Eric Johnston, Yvon Paradis et David Zgodzinski.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Ghali

Était aussi présente : Monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire François Ghali ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 04 minutes.

2021-02-1480 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

2. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 15 janvier 2021 ;
2.2 Suivi et adoption du procès-verbal de la Séance extraordinaire du 4 février 2021 à 18 heures;
2.3 Suivi et adoption du procès-verbal de la Séance extraordinaire du 4 février 2021 à 19 heures;

3. CORRESPONDANCE

4. LÉGISLATION

Rapport du maire et des présidents de comité ;

5. ADMINISTRATION

5.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de janvier 2021 ;
5.2 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité (vente d'immeuble pour non-paiement de taxes);
5.3 Autorisation de paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2021;
5.4 Permission de remboursement pour le matricule 3782-50-9664;
5.5 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect;
5.6 Nomination des maires suppléants;
5.7 Appui à la demande de subvention de la Coopérative de solidarité Laurel Station;
5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ-2019-1 amendant le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre;
5.9 Adoption du Règlement 2020-173 sur la régie interne des Séances du

Conseil municipal de Wentworth-Nord;
5.10 Nomination d'un Directeur général par intérim;
5.11 Demande d'installation d'une tour de télécommunication temporaire;
5.12 Embauche d'une comptable;
5.13 Appui temporaire à la Direction générale;
5.14 Comité ressources humaines – Évaluation interne;

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2021-01 et # 2021-02 des pompiers et premiers répondants ;
6.2 Autorisation pour la mise en place de quatre barrages routiers sur le territoire de Wentworth-Nord;
6.3 Sécurité incendie – Bilan 2020 – Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI);
6.4 Démission de l'employé numéro 22-0150 à titre de premier répondant;
6.5 Démission de l'employé numéro 22-0152 à titre de premier répondant;
6.6 Démission de l'employé numéro 22-0153 à titre de premier répondant;
6.7 Délai de livraison pour les plans de coupes de murs par Héloise Thibodeau Architecte inc.;

7. TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de véhicules pour les services de la Voirie et de la Sécurité incendie;
7.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2021;
7.3 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le nivelage des chemins municipaux;
7.4 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le dynamitage;
7.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de gravier 0-3/4;
7.6 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat d'asphaltage;
7.7 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'achat de ponceaux;
7.8 Autorisation d'aller en appel d'offres pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux;
7.9 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'émondage;
7.10 Octroi du mandat à la firme Arrimage.Com Inc. pour une étude géotechnique;
7.11 Offre de service pour la localisation de 27 forages sur des chemins municipaux dans le cadre du PIRL;

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Renouvellement du mandat des membres du Comité de consultation en environnement (CCE);
8.2 Renouvellement du partenariat financer avec Abrinord pour la station d'échantillonnage dans le Bassin versant de la rivière du Nord;
8.3 Participation à un partenariat financier avec OBV RPNS pour la mise en œuvre du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Wentworth-Nord;
8.4 Demande de remboursement des frais d'analyse de l'eau – Associations de lacs;

9. URBANISME ET ZONAGE

9.1. Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 janvier 2021 ;
9.2. DM 2020-0513 – Superficie au sol de la maison d'invité – Lot 6 135 629 du cadastre du Québec chemin des Sommets-du-Nord;
9.3. PIIA 2020-0515 – Nouvelle construction maison d'invité sur le lot

6 135 629 du cadastre du Québec, chemin des Sommets-du-Nord;

9.4. DM 2021-0006 – Demande du 1817, chemin des Berges-du-Nord – Revêtement de toiture du garage détaché et de la remise;

9.5. PIIA 2020-0528 – Demande du 1817, chemin des Berges-du-Nord – Construction d'un garage détaché;

9.6. PIIA 2021-0013 – Demande du 1219, chemin Notre-Dame Sud – Agrandissement du bâtiment principal;

9.7. PIIA 2021-0021 – Demande du 1820, rue Georges – Agrandissement du bâtiment principal;

9.8. PIIA 2021-0025 – Nouvelle construction sur le lot 5 589 681 du cadastre du Québec, chemin Saint-Cyr Sud;

9.9. PIIA 2021-0029 – Maison d'invité sur le lot 5 589 681 du cadastre du Québec, chemin Saint-Cyr Sud;

9.10. PIIA 2021-0039 – Nouvelle construction sur le lot 6 228 540 du cadastre du Québec, chemin des Sommets-du-Nord;

9.11. PIIA 2021-0043 – Construction d'un garage détaché sur le lot 6 228 540 du cadastre du Québec, chemin des Sommets-du-Nord;

9.12. Demande de consultation écrite – DM 2021-0031 – Largeur et superficie – Lot 5 709 742 du cadastre du Québec, chemin Berthiaume;

9.13. Demande de consultation écrite – DM 2021-0035 – Largeur d'un lot projeté sur le chemin de l'Adiante;

9.14. Demande de consultation écrite – DM 2021-0036 – Profondeur et superficie d'un lot projeté sur la rue Antoinette-Charland;

9.15. Cession aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2021-9001;

9.16. Adoption du second projet de règlement 2017-498-7 modifiant le règlement de zonage 2017-498;

9.17. Nomination au poste d'inspecteur classe I;

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Adoption du Règlement 2020-583 abrogeant le Règlement 2010-314 et ses amendements établissant les règles de fonctionnement d'utilisation de la bibliothèque municipale de Wentworth-Nord;

10.2 Église Saint-Michel ;

10.3 Démission de l'employé numéro 72-0018;

10.4 Démission de l'employée numéro 72-0019;

11. PROJETS SPÉCIAUX

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2021-02-1481 **2.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2021**

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2021.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

2021-02-1482 **2.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021 À 18 HEURES**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021 à 18 heures.

2021-02-1483 **2.3 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2021**

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 février 2021 à 19 heures.

RAPPORT DU MAIRE

M. François Ghali, maire et les présidents des comités présentent un résumé des comités où ils siègent.

2021-02-1484 **5.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE JANVIER 2021**

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le rapport préliminaire des salaires, des achats, des déboursés et des achats d'immobilisation pour le mois de janvier 2021.

FONDS D'ADMINISTRATION 2020		**FONDS D'ADMINISTRATION 2021**	
DÉBOURSÉS (incompressibles) :	26 034.32 $	**DÉBOURSÉS** (incompressibles) :	16 754.26 $
Déneigement :	109 485.81 $	Inondation :	
Remboursement en capital & Intérêts	28 635.02 $	Remboursement en capital & Intérêts	
Versement service de police		Versement service de police	
SALAIRES :		**SALAIRES :**	
Salaires nets :	102 824.50 $	Salaires nets :	72 562.94 $
Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	40 737.33 $	Déboursés par paiement direct (D.A.S) :	18 941.77 $
ACHATS (lot 11) :	40 793.61 $	**ACHATS** (lot 11) :	89 796.37 $
Remise de retenues		**Remise de retenues**	
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT	30 036.00 $	**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**	
Ordures et recyclage :		Ordures et recyclage :	
IMMOBILISATIONS :		**IMMOBILISATIONS :**	
Année 2020		**Année 2021**	
VIR-PR	46 876.92 $		
TOTAL	**425 423.51 $**	**TOTAL**	**198 055.34 $**

2021-02-1485 **5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES)**

La liste des personnes endettées envers la Municipalité (ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes) a été déposée.

2021-02-1486 **5.3 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU l'obligation juridique du Conseil municipal d'autoriser le paiement de tous les déboursés;

ATTENDU le caractère incompressible de certaines dépenses pour l'année 2021 décrite dans la liste jointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le paiement des dépenses incompressible pour l'année 2021. Le total de ses dépenses est estimé à 4 452 237 $.

2021-02-1487 **5.4 PERMISSION DE REMBOURSEMENT POUR LE MATRICULE 3782-50-9664**

ATTENDU l'offre d'échange de terrain daté du 12 août 2016 mentionnant une contribution de la municipalité d'un montant de 1 500 $;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MADAME SUZANNE PARADIS

4 pour :
Messieurs Eric Johnston, André Cliche, Yvon Paradis et David Zgodzinski

2 contre :
Mesdames Suzanne Paradis et Miriam Rioux

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder au remboursement de 1 500 $ pour le matricule numéro 3782-50-9664;

À la demande du citoyen, ce montant sera appliqué en crédit sur le compte de taxes.

2021-02-1488 **5.5 ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT**

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraine une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens des respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal ;

QUE le Conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le Conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2021-02-1489 **5.6 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS**

ATTENDU la résolution numéro 2017-12-411, adoptée lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2017, nommant les maires suppléants ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Luc Groulx devait assumer la fonction de maire suppléant pour la période du 1er janvier 2021 au 31 juin 2021 ;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Luc Groulx a démissionné de ses fonctions de conseiller #1 ;

ATTENDU QU'il y aura des élections municipales le 7 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer les conseillers suivants comme maires suppléants, le tout selon l'ordre suivant :

Monsieur Eric Johnston - du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

2021-02-1490 **5.7 APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ LAUREL-STATION**

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Laurel-Station a soumis une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme « Fonds régions et ruralité » ;

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Laurel-Station est un organisme reconnu par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

MADAME SUZANNE PARADIS DÉNONCE SON CONFLIT D'INTÉRÊT

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal d'appuyer le projet de la Coopérative de Solidarité Laurel-Station dans le cadre du Programme « Fonds régions et ruralité » du MAMH ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au MAMH et à la MRC des Pays-d'en-Haut.

2021-02-1491 **5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SQ-2019-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SQ-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

Le conseiller monsieur André Cliche par la présente :

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement SQ-2019-1 amendant le Règlement SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre sera adopté;
- Dépose le projet de règlement SQ-2019-1.

2021-02-1492 **5.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-173 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au Conseil municipal d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et le maintien de l'ordre durant les séances ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement 2002-173 sur la régie interne des séances du Conseil municipal de Wentworth-Nord lors de son assemblée tenue le 8 juillet 2002 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier le Règlement 2002-173 ;

ATTENDU QU'il est de la volonté du Conseil municipal que les séances du Conseil se déroulent dans le respect et de façon plus générales, dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur André Cliche, lors de la Séance ordinaire du Conseil tenue le 15 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

EN CONSÉQUENCE,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2020-173 concernant les séances du Conseil municipal et les règles de procédures applicables dans la Municipalité de Wentworth-Nord.

2021-02-1493 **5.10 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

ATTENDU QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière est en arrêt de travail pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un directeur général par intérim ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-1079, adoptée lors de la Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 juin 2020, nommant monsieur Jason Neil, Directeur technique Voirie et Loisirs, à titre de Secrétaire-trésorier adjoint pour une période de 12 mois ;

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal qu'en l'absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, monsieur Jason Neil, Secrétaire-

trésorier adjoint, soit nommé Directeur général par intérim pour une période de trois mois à compter de ce jour ;

Que durant la période où monsieur Neil aura la fonction de Directeur général par intérim, il ait les mêmes pouvoirs et soit rémunéré au même taux horaire que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière ;

Que Monsieur Jason Neil soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents financiers, légaux, contrats, ententes, actes notariés et/ou autre documents préalablement entérinés par le conseil et nécessaires au bon fonctionnement et à l'accomplissement de la mission de celle-ci ;

2021-02-1494 **5.11 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION TEMPORAIRE**

ATTENDU QUE le fournisseur Bell cellulaire désire améliorer la couverture sans fil dans la municipalité et plus particulièrement dans le secteur du lac Laurel ;

ATTENDU QUE le projet de couverture Bell E2876 qui propose l'installation d'une tour sur roue de 25 mètres sur le lot 5 709 568 du cadastre du Québec ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser l'installation d'une tour de télécommunication temporaire sur le lot 5 709 568 du cadastre du Québec par le fournisseur Bell cellulaire.

D'autoriser monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier à signer l'entente de location avec Bell cellulaire.

2020-02-1495 **5.12 EMBAUCHE D'UNE COMPTABLE**

ATTENDU le besoin de combler le poste de comptable au sein de la municipalité ;

ATTENDU la recommandation du Secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Jason Neil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'embaucher madame Carole Lavoie à titre de comptable, pour un poste temporaire à temps partiel ;

D'autoriser monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier adjoint à négocier les termes et les conditions d'embauche.

2020-02-1496 **5.13 APUI TEMPORAIRE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs défis en matière de ressources humaines à relever cette année, tel que des postes vacants à combler et des conventions collectives à renouveler ;

ATTENDU QU'un volume très élevé de projets et d'activité est prévu dans plusieurs secteurs en 2021, notamment aux travaux publics ;

ATTENDU l'absence de la Directrice générale ;

ATTENDU QU'un appui est requis dans les circonstances pour épauler la Direction générale et l'équipe de gestion municipale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

Qu'un poste de Directeur (trice) général (e) associé (e) temporaire à temps partiel soit créé pour une période n'excédant pas 12 mois ;

Qu'une firme experte en recrutement soit mandatée pour proposer au Conseil des candidats compétents aux fins d'une nomination temporaire.

2021-02-1497 **5.14 COMITÉ RESSOURCES HUMAINES – ÉVALUATION INTERNE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été informé de la possibilité que des fautes auraient été commises par des personnes à l'emploi de la municipalité à l'égard de l'utilisation de ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que celles auxquelles elles sont destinées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

Que le Comité des ressources humaines actuellement constitué de Madame Suzanne Paradis et de Monsieur Eric Johnston, soit mandaté pour éclaircir les allégations concernant ces manquements.

2021-02-1498 **6.1 DÉPÔT DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES PÉRIODES DE PAYES # 2021-01, ET # 2021-02 DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le dépôt des rapports d'activités des périodes de paye # 2021-01 et # 2021-02 des pompiers et premiers répondants et d'entériner le paiement des pompiers et premiers répondants pour les interventions suivantes :

	# d'heures	Montant	Entraide à facturer
Pompiers 10 sorties	197.25	5 129.90 $	
Premiers répondants			559.23 $
Prévention			668.40 $
Divers en caserne			3 263.43 $
Travail administratif			1 156.20 $
Garde externe			1 559.50 $
Pratique premiers répondants			
Formation pompiers			
Formation premiers répondants			
		TOTAL :	**12 336.66 $**

2021-02-1499

6.2AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DE QUATRE BARRAGES ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD LORS DE LA GUIGNOLÉE 2021

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser les quatre (4) barrages routiers de 9 h à 16 h, aux quatre endroits suivants lors de la tenue de la Guignolée prévue le samedi 11 décembre 2021 :

- À l'intersection de la route Principale et du chemin du Lac-Farmer ;
- À l'intersection du chemin Millette et du chemin de la Rivière-Perdue ;
- À l'intersection de la route Principale et de la montée Sainte-Marie ;
- Sur la route Principale face au pavillon Montfort, situé au 160, route Principale.

Que la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec à titre d'information.

2021-02-1500

6.3 SÉCURITÉ INCENDIE – BILAN 2020 – SHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE (SCRI)

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique exige maintenant que chacune des municipalités faisant partie de la MRC des Pays-d'en-Haut adopte le Bilan annuel – Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) par une résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le dépôt du Bilan 2020 en sécurité incendie – Schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) tel que présenté par la MRC des Pays-d'en-Haut.

2021-02-1501

6.4 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0150 À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU la lettre de démission reçue de l'employé numéro 22-0150;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Thomas Comeau à titre de premier répondant au sein de l'équipe du service des Incendies et des Premiers répondants de Wentworth-Nord.

2021-02-1502

6.5 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0152 À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU la lettre de démission reçue de l'employé numéro 22-0152;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Marc Antoine Michaud à titre de premier répondant au sein de l'équipe du service des Incendies et des Premiers répondants de Wentworth-Nord.

2021-02-1503

6.6 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0153 À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU la lettre de démission reçue de l'employé numéro 22-0153;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Nicolas Zaurrini à titre de premier répondant au sein de l'équipe du service des Incendies et des Premiers répondants de Wentworth-Nord;

2021-02-1504

6.7 DÉLAI DE LIVRAISON POUR LES PLANS DE COUPE DE MURS PAR HÉLOISE THIBODEAU ARCHITECTE INC.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 2019-05-626 octroyant le mandat d'architecteur à Héloïse Thibodeau architecte inc. pour l'agrandissement de la caserne no. 3 située au 6644, route Principale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire aller de l'avant avec le projet de l'agrandissement de la caserne no. 3 ;

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours en attente de recevoir les plans de coupes de murs et cela depuis l'octroi du mandat en 2019 ;

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de fixer un délai de livraison de plans de coupes de murs au plus tard le 22 mars 2021 par Éloïse Thibodeau Architecte inc.

2021-02-1505

7.1 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE VÉHICULES POUR LES SERVICES DE LA VOIRIE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'acquérir un véhicule pour les services de la Voirie et un véhicule pour le service de la Sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat de véhicules pour les services de la Voirie et de la Sécurité incendie.

2021-02-1506 **7.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

ATTENDU la volonté de la municipalité de procéder à l'épandage d'abat-poussière sur certains de ces chemins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'épandage d'abat-poussière nécessaire aux activités de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1507 **7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX**

ATTENDU la nécessité de procéder au nivelage des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2021.

2021-02-1508 **7.4 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR LE DYNAMITAGE**

ATTENDU la nécessité de procéder au dynamitage pour certains travaux routiers annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour le dynamitage nécessaire aux travaux routiers de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1509 **7.5 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE GRAVIER 0-3/4**

ATTENDU le besoin de gravier 0-¾ pour la réfection et l'entretien de certains chemins municipaux fait annuellement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat de gravier 0-¾ nécessaire aux besoins de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1510 **7.6 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'ASPHALTAGE**

ATTENDU le besoin d'asphaltage annuel pour la réfection ou l'entretien de certains chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat d'asphaltage nécessaire aux besoins de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1511 **7.7 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT DE PONCEAUX**

ATTENDU le besoin de changement ou d'ajout de ponceaux lors de la réfection de certains chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'achat de ponceaux nécessaire aux besoins de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1512 **7.8 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE MARQUAGE ET LIGNAGE DES VOIES ET DES LIEUX PUBLICS MUNICIPAUX**

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour le marquage et lignage des voies et des lieux publics municipaux pour l'année 2021.

2021-02-1513 **7.9 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR DE L'ÉMONDAGE**

ATTENDU la nécessité de procéder à de l'émondage lors de l'entretien annuel de certains chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour de le service d'émondage nécessaire aux besoins de la municipalité pour l'année 2021.

2021-02-1514 **7.10 OCTROI DU MANDAT À LA FIRME ARRIMAGE.COM INC. POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

ATTENDU la réception de l'offre de service de la firme Arrimage.Com Inc. pour les plans et devis en liens avec le programme d'aide à la Voirie locale RIRL 2020-1085, 1090 et 1105 relative aux travaux de réfection d'une portion de la route Principale, du chemin Jackson et du chemin Milette;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le mandat à la firme Arrimage. Com Inc. pour les plans et devis en liens avec le programme d'aide à la Voirie locale RIRL 2020-1085, 1090 et 1105 relative aux travaux de réfection d'une portion de la route Principale, du chemin Jackson et du chemin Milette pour une montant total de 66 860 $ taxes incluses.

2021-02-1515

7.11 OFFRE DE SERVICE POUR LA LOCALISATION DE 27 FORAGES SUR DES CHEMINS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DU RIRL

ATTENDU la réception de deux offres de service pour la localisation de 27 forages en liens avec le programme d'aide à la Voirie locale RIRL 2020-1085, 1090 et 1105 relative aux travaux de réfection d'une portion de la route Principale, du chemin Jackson et du chemin Milette;

NOM	COÛT TAXES NON INCLUSES
Lamontagne expert conseil	49 100.00$
Terrapex	36 900.00$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de service de la firme Terrapex pour la localisation de 27 forages en liens avec le programme d'aide à la Voirie locale RIRL, pour un coût de 36 900 $ plus taxes.

Le tout conditionnel à ce que le rapport final soit transmis à la municipalité le ou avant le 22 mars 2021.

2021-02-1516

8.1 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT (CCE)

ATTENDU QUE le mandat des membres du CCE est échu ;

ATTENDU QU'il est requis de renouveler le mandat des membres pour permettre la tenue des rencontres du Comité consultatif en environnement ;

ATTENDU QUE les membres suivants ont fait part de leur désir de voir leur mandat renouveler pour une durée supplémentaire de 2 ans :

- Monsieur Adrian Hausermann
- Monsieur Marc Filion
- Madame Joann Mactavish
- Madame Josée-Anne Tsigadas

ATTENDU QUE les membres suivants ne désirent pas renouveler leur implication au sein du CCE :

- Monsieur Normand Laverdure
- Madame Joann Laurencelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2014-408 constituant la formation du Comité consultatif en environnement prévoit qu'une fois le mandat d'un membre terminé, il sera loisible au Conseil municipal de renouveler pour un autre mandat de deux (2) ans, jusqu'à un maximum de quatre (4) ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de renouveler le mandat des membres suivants au sein du CCE pour les secteurs du territoire suivants :

LAUREL	MONTFORT
Madame Joann Mactavish	Monsieur Adrian Hausermann
Madame Josée-Anne Tsigadas	Monsieur Marc Filion

Et de lancer un appel de candidatures pour donner la chance à des citoyens intéressés de pouvoir soumettre leur candidature afin de combler les deux postes actuellement vacants dans le secteur de St-Michel.

2021-02-1517

8.2 RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT FINANCER AVEC ABRINORD POUR LA STATION D'ÉCHANTILLONNAGE DANS LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD

ATTENDU QUE depuis 2011, la Municipalité participe au « Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » en finançant les coûts annuels associés à l'échantillonnage d'une ou plusieurs station(s) d'échantillonnage sur le territoire de l'organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) ;

ATTENDU QUE par le biais du programme, ABRINORD assure un suivi spatio-temporel de la qualité physico-chimique de l'eau des principaux cours d'eau de sa zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) ;

ATTENDU QUE à l'été 2011, la Municipalité a autorisée à ABRINORD à procéder à l'installation d'une station d'échantillonnage sur la rivière de l'Ouest, à proximité du chemin du Domaine-des-Deux-Mouches, à la limite de notre territoire ;

ATTENDU QUE pour réaliser un portrait valable de la situation relativement à la qualité de l'eau de la rivière, il est recommandé de réaliser les échantillonnage et analyses des paramètres retenus (les coliformes fécaux, les matières en suspension et le phosphore total) sur quelques années ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre sa participation au « Programme d'échantillonnage de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » en autorisant ABRINORD à procéder à l'échantillonnage à la « station OUE30 » située à la rivière de l'Ouest, chemin du Domaine des Deux-Mouches, sur une période de huit (8) mois en 2021 (d'avril à novembre) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de reconduire l'entente avec ABRINORD, l'agence de bassin versant de la rivière du Nord, afin de procéder à l'échantillonnage de l'eau de la « station OUE30 » qui est localisée sur le chemin du Domaine des Deux-Mouches pour un montant de 1 200 $ taxes incluses.

2021-02-1518

8.3 PARTICIPATION À UN PARTENARIAT FINANCIER AVEC OBV RPNS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU À WENTWORTH-NORD

ATTENDU la demande de partenariat pour la mise en œuvre du Programme de suivi de la qualité de l'eau à Wentworth-Nord, de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

ATTENDU QUE l'organisme travaille ardemment à la mise en place d'un Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières, dans le but de poursuivre l'objectif du Plan directeur de l'eau (PDE) relié à l'acquisition de connaissances sur l'ensemble des bassins versants du territoire;

ATTENDU QUE ce programme vise à répondre à plusieurs objectifs dont :

- Dresser un portrait global de la qualité de l'eau;
- Cibler les secteurs potentiellement problématiques;
- Dresser un portrait temporel de l'évolution de la qualité de l'eau;
- Évaluer et illustrer les efforts mis de l'avant pour minimiser l'impact des activités humaines sur la ressource;

ATTENDU QU'il sera possible pour la municipalité d'obtenir les résultats des échantillonnages réalisés sur le territoire au fur et à mesure de leur analyse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la participation d'un partenariat financier avec l'organisme de bassins versant des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OVB RPNS) pour un montant de 2 700 $ plus taxes.

2021-02-1519

8.4 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ANALYSE DE L'EAU – ASSOCIATIONS DE LACS

ATTENDU QU'en 2008, la Municipalité avait contribué à l'instauration d'un programme de suivi de la qualité de l'eau de douze de ses lacs par l'adoption du Règlement 2008-261 ;

ATTENDU QUE le programme de surveillance de la transparence de l'eau s'est poursuivi jusqu'à maintenant ;

ATTENDU QUE plusieurs associations de lacs sont maintenant inscrites au Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) depuis l'instauration de ce programme de suivi de la qualité de l'eau par la Municipalité en 2008 ;

ATTENDU QUE pour les années 2013 à 2020, 50 % des frais encourus par les associations de lacs participantes au RSVL ont été remboursés par la Municipalité suite aux demandes déposées par ces dernières à cet effet ;

ATTENDU QUE certaines associations de lacs sollicitent de nouveau l'aide de la Municipalité pour poursuivre le suivi de la qualité de l'eau de leur lac ;

Il est proposé par monsieur David Zgodzinski, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de répondre positivement aux demandes d'aide financière des associations de lacs participantes au RSVL en acceptant de reconduire les subventions à la hauteur de 50 % des frais d'analyses d'eau en laboratoire lorsqu'elles sont prévues au plan de suivi et lorsque les résultats d'analyses de RSVL, ainsi que la preuve de paiement auront été transmis à la Municipalité, cela pour l'année 2021.

2021-02-1520

9.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 JANVIER 2021

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 janvier 2021 est déposée.

2021-02-1521

9.2 DM 2020-0513 – SUPERFICIE AU SOL DE LA MAISON D'INVITÉ – LOT 6 135 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de reporter ce point au mois prochain.

2021-02-1522

9.3 PIIA 2020-0515 – NOUVELLE CONSTRUCTION - MAISON D'INVITÉ SUR LE LOT 6 135 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur David Zgodzinski

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de reporter ce point au mois prochain.

2021-02-1523

9.4 DM 2021-0006 – DEMANDE DU 1817, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD – REVÊTEMENT DE TOITURE DU GARAGE DÉTACHÉ ET DE LA REMISE

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-0006 vise à autoriser que le garage détaché et la remise possèdent une toiture en bardeaux d'asphalte lorsque la toiture de la résidence principale est en membrane élastomère;

ATTENDU QUE la réglementation stipule que les matériaux de revêtement extérieur utilisés pour un bâtiment accessoire doivent être choisis parmi ceux utilisés sur le bâtiment principal;

ATTENDU QU'en raison des accumulations de neige, le propriétaire préfère construire son garage avec un toit à appentis recouvert de bardeaux d'asphalte au lieu d'un toit plat, tel que celui de la résidence;

ATTENDU QU'une remise comprenant un toit en appentis recouvert d'un revêtement de bardeaux d'asphalte a déjà été construite en 2004 sur ce terrain;

ATTENDU QUE la pente de toit et les matériaux proposés pour le garage détaché seront identiques à ceux de la remise localisée à proximité et implantée à moins grande distance que la résidence;

ATTENDU QUE le garage détaché ne sera pas visible de la rue, tout comme la résidence et la remise déjà existantes;

ATTENDU QUE cette demande ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 2017-495;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer la demande de dérogation mineure au demandeur de manière à autoriser que le garage détaché et la remise possèdent une toiture en bardeaux d'asphalte lorsque la toiture de la résidence principale est en membrane élastomère bien que la réglementation stipule que les matériaux de revêtement extérieur utilisés pour un bâtiment accessoire doivent être choisis parmi ceux utilisés sur le bâtiment principal.

2021-02-1524 **9.5 PIIA 2020-0528 – DEMANDE DU 1817, CHEMIN DES BERGES-DU-NORD – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2020-0527 vise la construction d'un garage détaché double de 44 mètres carrés en cour avant ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois usiné de marque Maibec de couleur « Hickory brûlé » ;
- Un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte de couleur « Noir double » ;
- Les portes de garage, en bois de marque Maxi Forêt et teint de couleur « Hickory brûlé » ;
- Les soffites et les fascias en bois usiné de marque Maibec de couleur « Hickory brûlé » ;
- Des lumières qui seront encastrées sous les corniches ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain ;

ATTENDU QUE le choix des matériaux et la couleur proposée sont identiques à ceux de la résidence et de la remise ;

ATTENDU QUE l'architecte et la pente du toit seront similaires à celle de la remise localisée à proximité ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que présenté et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2020-0527.

2021-02-1525 **9.6 PIIA 2021-0013 – DEMANDE DU 1219, CHEMIN NOTRE-DAME SUD – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0012 vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'une section de 22 mètres carrés en cour latérale droite;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de couleur « Cerise rouge »;
- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Bruine verte »;
- Des soffites et fascias de couleur « Cerise rouge »;
- Des fenêtres en aluminium de couleur « Blanc »;

ATTENDU QUE le choix des matériaux et la couleur proposée pour la nouvelle section du bâtiment seront identiques à ceux de la résidence existante ;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement s'intègre très bien au bâtiment existant et permet d'assurer un certain équilibre avec la partie gauche de la résidence ;

ATTENDU QUE le projet ne prévoit pas l'ajout d'un nouvel éclairage extérieur ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que présenté et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2021-0012.

2021-02-1526 **9.7 PIIA 2021-0021 – DEMANDE DU 1820, RUE GEORGES – AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0020 vise l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'une nouvelle section d'environ 78 mètres carrés en cour latérale gauche ;

ATTENDU QUE les travaux prévoient également la modification de la lucarne et le remplacer du revêtement extérieur des murs de la résidence actuelle ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE l'implantation projetée et l'architecture de la résidence ont été pensées de façon à intégrer les principes de chauffage solaire passif afin de maximiser l'économie d'énergie ;

ATTENDU QUE la proposition d'agrandissement s'intègre bien au bâtiment existant, tout en marquant son individualité et son époque ;

ATTENDU QUE la résidence située à l'ouest de la propriété possède un gabarit et une implantation au sol similaire à ce qui est proposé sur ce terrain ;

ATTENDU QUE x les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Blanc » et « Noir »;
- Un revêtement de toiture en tôle de couleur « Noir » et quelques sections possibles de couleur « Aluminium brillant »;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir »;
- Des fenêtres en aluminium de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE le demandeur ne semble pas privilégier la même couleur de revêtement de toiture que pour la section existante ;

ATTENDU QUE les travaux prévus sur la partie existante permettront d'assurer une harmonisation plus intéressante avec l'agrandissement proposé ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur proposé est adéquat ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet mais recommandent toutefois aux demandeurs de privilégier l'utilisation de la même couleur de revêtement de toiture que sur la partie existante ou de peinturer la toiture de la partie existante de la même couleur que le toit de l'agrandissement, et ce de façon à assurer une meilleure harmonisation entre les deux sections de la résidence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Cliche, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que déposé et de permettre l'émission du permis d'agrandissement numéro 2021-0020;

Le Conseil municipal recommande toutefois aux demandeurs de privilégier l'utilisation de la même couleur de revêtement de toiture que sur la partie existante ou de peinturer la toiture de la partie existante de la même couleur que le toit de l'agrandissement, et ce de façon à assurer une meilleure harmonisation entre les deux sections de la résidence.

2021-02-1527 **9.8 PIIA 2021-0025 – NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LE LOT 5 589 681 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN SAINT-CYR SUD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0024 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages comprenant un garage intégré sur le lot 5 589 681 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Noir »;
- Un revêtement de toiture en tôle de marque Vicwest de couleur « Noir »;
- Une porte de garage en bois de marque Maibec de couleur « Noir »;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE l'architecture et la couleur des matériaux proposés permettront une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU l'harmonie de cette construction avec la résidence voisine située à l'ouest appartenant au même propriétaire ;

ATTENDU QUE la façade du bâtiment donnant sur la rue sera constituée d'un mur plein ne possédant aucune ouverture ou traitement architecturaux particulier ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est limité au niveau de la porte d'entrée principale ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent majoritairement au Conseil d'accepter le projet.

ATTENDU QUE les membres ont toutefois recommandé au demandeur d'apporter des modifications au plan de façon à prévoir l'aménagement d'ouvertures ou un traitement architectural plus intéressant sur la façade du bâtiment donnant sur la rue ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a apporté une modification à ses plans en corrigeant l'angle d'implantation de la résidence principale et la localisation de la porte de garage afin que la façade principale soit orientée du côté de la rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que déposé et de permettre l'émission du permis de

construction numéro 2021-0024.

2021-02-1528 **9.9 PIIA 2021-0029 – MAISON D'INVITÉ SUR LE LOT 5 589 681 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN SAINT-CYR SUD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0028 vise la construction d'une maison d'invité de deux (2) étages comprenant un abri d'auto et une véranda attenante sur le lot 5 589 681 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en bois de marque Maibec de couleur « Noir »;
- Un revêtement de toiture en tôle de marque Vicwest de couleur « Noir »;
- Une porte de garage en bois de marque Maibec de couleur « Noir »;
- Des soffites et fascias de couleur « Noir »;

ATTENDU QUE la proposition de construction s'intègre très bien au bâtiment principal, autant en ce qui concerne l'architecture, que les matériaux proposés ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur est limité au niveau de la porte d'entrée principale ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent majoritairement au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que présenté et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0028.

2021-02-1529 **9.10 PIIA 2021-0039 – NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LE LOT 6 228 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0038 vise la construction d'une résidence principale de deux (2) étages sur le lot 6 228 540 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques et que l'architecture proposée s'intégrera bien au dénivelé naturel du terrain;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :

- Un revêtement extérieur en brique de marque Arriscraft de couleur « Gris

foncé »;
- Un revêtement de toiture en membrane élastomère recouverte de gravillons de couleur « Gris pâle »;
- Des cadrages de fenêtres et des garde-corps du balcon de couleur « Anodisée bronze »;

ATTENDU QUE l'architecture et les couleurs des matériaux proposés permettent d'assurer une intégration discrète du bâtiment au paysage et à l'environnement naturel ;

ATTENDU QUE l'éclairage extérieur proposé se veut avant tout discret et fonctionnel ;

ATTENDU QUE les membres ont fait part de leur préoccupation quant à l'impact visuel que pourrait engendrer cette construction dans le paysage à partir du lac Notre-Dame ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire municipal du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont recommandé unanimement au Conseil d'accepter le projet conditionnellement à ce qu'une modification au plan soit apportée de façon à illustrer le plan de déboisement en devanture de la résidence et l'ajout d'une perspective visuelle de la construction projetée à partir du lac afin de mieux évaluer l'impact visuel de cette construction dans le paysage ;

ATTENDU QUE pour donner suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le demandeur a apporté des modifications au plan de façon à illustrer l'angle de vue sur le lac, soumettre des photographies du milieu d'insertion et des précisions concernant la zone végétalisée existante permettant de démontrer que la résidence ne sera pas visible à partir du lac Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que présenté et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0038.

2021-02-1530 **9.11 PIIA 2021-0043 – CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ SUR LE LOT 6 228 540 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN DES SOMMETS-DU-NORD**

ATTENDU QUE la demande de permis numéro 2021-0042 vise la construction d'un garage détaché et d'un abri d'auto d'une superficie de 72 mètres carrés ;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE l'implantation projetée du bâtiment tient compte des caractéristiques topographiques du terrain en favorisant l'usage d'un plateau existant;

ATTENDU QUE les matériaux et les couleurs proposés pour cette demande sont :
- Un revêtement extérieur en brique de marque Arriscraft de couleur « Gris foncé »;

- Un revêtement de toiture en membrane élastomère recouverte de gravillons de couleur « Gris pâle »;
- Une porte de garage en bois de cèdre teint de couleur « Gris pâle » posé à l'horizontale de teinte similaire à la brique;

ATTENDU QUE l'architecture, le choix des matériaux et la couleur proposée pour le garage seront identiques à ceux du bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la proposition respecte les objectifs et les critères applicables à l'ensemble du territoire du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2017-501 ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au Conseil d'accepter le projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter le projet du demandeur tel que déposé et de permettre l'émission du permis de construction numéro 2021-0042.

2021-02-1531 **9.12 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2021-0031 – LARGEUR ET SUPERFICIE – LOT 5 709 742 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CHEMIN BERTHIAUME**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0031 vise à autoriser que le lot 5 709 742 du cadastre du Québec possède une superficie de 2 372,40 mètres carrés et une largeur de 28,78 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 5 000 mètres carrés et une largeur minimale de 50 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-42 (Marr / Berthiaume) ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

Que monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier adjoint, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure

numéro DM 2021-0031.

2021-02-1532 **9.13 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2021-0035 – LARGEUR D'UN LOT PROJETÉ SUR LE CHEMIN DE L'ADIANTE**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0035 vise à autoriser que le lot projeté 6 391 845 possède largeur de 74,07 mètres à la limite de la bordure du lac au lieu de posséder une largeur minimale de 130 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-26 (Bassin du lac Fraser) ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

Que monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier adjoint, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0035.

2021-02-1533 **9.14 DEMANDE DE CONSULTATION ÉCRITE – DM 2021-0036 – PROFONDEUR ET SUPERFICIE D'UN LOT PROJETÉ SUR LA RUE ANTOINETTE-CHARLAND**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0036 vise à autoriser que le lot projeté 6 421 152 du cadastre du Québec possède une superficie de 6 945 mètres carrés et une profondeur moyenne de 62,56 mètres au lieu de posséder une superficie minimale de 7 500 mètres carrés et une profondeur minimale de 100 mètres, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-47 (Du Domaine) ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil lorsque ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du gouvernement du Québec, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal peut être remplacée par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que la procédure permettant aux citoyens de se faire entendre lors de la séance du Conseil municipal et prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public préalable de 15 jours et ce, sans désigner l'acte prioritaire par un vote des deux tiers des membres du conseil;

Que monsieur Jason Neil, Secrétaire-trésorier adjoint, publie un avis annonçant cette procédure de consultation écrite pour la demande de dérogation mineure numéro DM 2021-0036.

2021-02-1534 **9.15 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2021-9001**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2021-9001 vise la création du lot 6 411 294 du cadastre du Québec fait à partir des lots 5 589 945 du cadastre du Québec (ancien lot 1-181 du rang 9 du canton de Wentworth) et 5 589 947 du cadastre du Québec (anciennement composée du lot 8-182 du rang 9 et d'une partie 8 du rang 9 du canton de Wentworth) qui deviendra le nouveau lot résidentiel de la propriété du 1219, chemin Notre-Dame Sud;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour l'ancienne partie 8 du rang 9 du canton de Wentworth n'ayant jamais fait l'objet d'une opération cadastrale;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution pour fins de parcs et espaces verts de 7 %, soit en terrain (64,85m^2), soit en argent pour un montant 445.56 $;

ATTENDU QUE le Conseil ne désire pas obtenir de terrain sur ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que les frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soient acquittés en argent pour un montant de 445.56$

2021-02-1535 **9.16 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498**

ATTENDU QUE cette modification du règlement de zonage vise à intégrer le lot 6 168 186 du cadastre du Québec dans la zone habitation H-60 (Lac à la Croix) et dans laquelle l'usage de projet intégré d'habitation est autorisé;

ATTENDU QUE le lot 6 168 186 du cadastre du Québec constitue le seul accès possible pour permettre un projet intégré d'habitation au nord du lac à la Croix;

ATTENDU QU'il serait également pertinent d'y intégrer également le lot

5 935 701 du cadastre du Québec de manière à créer une délimitation de zone plus adéquate;

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage permettra également de revoir la superficie et la largeur minimale d'un terrain, la superficie d'implantation au sol minimale et les marges minimales applicables pour la classe d'usage habitation unifamiliale (H1) dans la zone habitation H-60 (Lac à la Croix) de manière à limiter le nombre de constructions résidentielles possible dans ce secteur et d'appliquer des normes similaires à ce qui est déjà exigé dans la zone habitation H-57 (Bassin du lac St-Cyr) et la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor);

ATTENDU QUE cette modification au règlement de zonage permettra aussi de corriger une erreur présente dans la grille des usages et normes de la zone habitation H-57 (Bassin du lac St-Cyr) et la zone habitation H-58 (Bassin du lac St-Victor) en ce qui concerne la disposition particulière relative à l'application de la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017;

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement 2017-498-7 donné par monsieur Eric Johnston lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 novembre 2020;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui s'est tenue du 2 au 17 décembre 2020;

ATTENDU la tenue de deux consultations publiques supplémentaires qui se sont déroulées par visioconférence le 6 janvier et le 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE PAR MONSIEUR DAVID ZGODZINSKI

5 pour :
Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Paradis et messieurs André Cliche, Yvon Paradis et Eric Johnston

1 contre :
Monsieur David Zgodzinski

Il est proposé par monsieur Eric Johnston, appuyé par madame Suzanne Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le second projet de règlement 2017-498 amendant le règlement de zonage numéro 2017-498.

2021-02-1536 **9.17 NOMINATION AU POSTE D'INSPECTEUR CLASSE I**

ATTENDU QUE monsieur Michael Duhaime est présentement à l'emploi de la municipalité à titre d'inspecteur classe II au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE monsieur Duhaime a complété son baccalauréat en sciences de l'agriculture et de l'environnement et rencontre ainsi les normes associées au poste d'inspecteur classe I ;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de nommer monsieur Michael Duhaime à titre d'inspecteur classe I pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, de procéder à la hausse de classe salariale applicable et d'aviser le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de Wentworth-Nord.

2021-02-1537 **10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-583 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-314 ET SES AMENDEMENTS ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE le 14 juin 2010, la municipalité de Wentworth-Nord a adopté le règlement numéro 2010-314 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque municipale de Wentworth-Nord;

ATTENDU QUE le règlement 2020-583 remplacera le règlement 2010-314 et ses amendements lors de son entrée en vigueur;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées au règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donnés par la conseillère madame Suzanne Paradis lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue 15 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Paradis, appuyée par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le présent règlement soit adopté.

2021-02-1538 **10.2 ÉGLISE SAINT-MICHEL – OCTROI D'UN CONTRAT**

ATTENDU QUE le Conseil a donné ses orientations concernant le projet de modernisation de l'église de St-Michel par voie de la résolution 2020-12-1449 adoptée à l'unanimité en décembre 2020;

ATTENDU QUE l'état du bâtiment, les plans et les coûts doivent être mis à jour par un expert compétent afin de procéder aux consultations et aux demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ce projet est complexe et doit répondre à plusieurs besoins, tels que :

- Répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité pour tous;
- Régler les problèmes liés à l'infiltration et améliorer la performance énergétique du bâtiment;
- Permettre la mise en valeur patrimoniale et architecturale du bâtiment;
- Offrir des locaux polyvalents et adéquats qui répondent aux besoins priorisés lors de la consultation publique de 2016;
- Être aménagé pour servir de centre d'accueil pour recevoir les citoyens lors de situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce projet de modernisation représente le plus important projet immobilier que la municipalité n'ait jamais réalisé et qu'il convient d'adopter une approche rigoureuse de gestion de projet, de s'assurer d'avoir l'appui de la population de veiller au respect de la capacité de payer des citoyens de Wentworth-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal

Que la Direction générale procède à un appel d'offres pour recruter un expert en gestion de projet de bâtiment patrimoniaux possédant les compétences et l'expérience pour réussir un projet de cette envergure qui aura comme mandat de :

- Proposer au Conseil un plan de travail détaillé, incluant un calendrier, présentant toutes les étapes pour réaliser ce projet dans son ensemble;
- Compléter le carnet de santé du bâtiment et compléter l'évaluation des coûts de conversion;
- Préparer et mener les consultations publiques et les rencontres avec le conseil;
- Élaborer le dossier détailler du projet et préparer les demandes d'aide financières.

2021-02-1539 **10.3 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 72-0018**

ATTENDU la lettre de démission reçue de l'employé numéro 72-0018 au titre de préposé à l'accueil pour le Pavillon Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Miriam Rioux, appuyée par monsieur Yvon Paradis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Rémi Boily et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

2021-02-1540 **10.4 DÉMISSIONDE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 72-0019**

ATTENDU la lettre de démission reçue de l'employée numéro 72-0019 au titre de préposé à l'accueil pour le Pavillon Montfort;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter la démission de madame Vanessa Gibeault et de lui souhaiter le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions.

11 PROJETS SPÉCIAUX

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire, Monsieur François Ghali, fait la lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2021

Je soussigné Jason Neil certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 19 février 2021.

2021-02-1541 **14 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Eric Johnston appuyé par madame Miriam Rioux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 21 heures 30 minutes

_____	_____
François Ghali	Jason Neil
Maire	Secrétaire-trésorier adjoint